

Valeurs de l'association « Eco Habitat Partagé Calmette »

Notre projet est fondé sur quatre axes:

Le groupe se fédère autour de valeurs telles que :

Le respect de chaque être humain, l'harmonie, la solidarité, la fraternité et la confiance.

Descriptif:

Le groupe veut réaliser un habitat

- permettant la rencontre, l'échange et la solidarité facilités par la création de différents espaces mutualisés ;
- aussi écologique que possible ;
- accessible financièrement pour toutes les familles (au prix global maximum de 2000 euros/m² TTC pour celles éligibles au PSLA);

Nous souhaitons que les 16 logements aillent du F1 au F5 (de 35m² à 115m²) et bénéficient d'une cave privative, voire d'un balcon selon les possibilités du budget.

A ces appartements, s'ajouteront 120 m² d'espaces mutualisés (grande salle, studio, buanderie, ateliers, autres).

Nos souhaits spécifiques en matière écologique sont (dans les contraintes du budget) :

- compacité, implantation, orientation (luminosité, récupération de l'énergie solaire)
- matériaux qui privilégient le confort intérieur (acoustique, régulation hygrométrique)
- matériaux à faible impact en énergie grise (bois, matériaux locaux, etc.)
- utilisation d'énergies renouvelables (solaire thermique, chauffage bois)
- gestion de l'eau (récupération d'eau de pluie, etc.)
- système constructif simple à entretenir non sujet à altération structurelle.
- matériaux dont la mise en œuvre n'est pas dangereuse ni à l'installation ni à l'usage (vapeur de colle, poussière, fibres ...)

Les espaces mutualisés

Une grande salle, 63 m²

Elle symbolise le « plus » du projet collectif. Elle devra être au rez-de-chaussée ouverte sur l'extérieur équipée d'un coin cuisine et de sanitaires.

Une chambre d'amis, attenante

Elle aura une surface de 12 m². Elle bénéficiera des sanitaires et du coin cuisine de la grande salle.

Une buanderie et un espace de séchage

Elle aura une surface de 10 m².

Un'atelier

Il aura une surface de 20 m²

Un lieu de stockage collectif (15m²)

Un garage à vélos (extérieur, en structure légère)

Ascenseur

La décision sur l'installation de l'ascenseur se fera en fonction des devis qui seront produits et des possibilités financières du groupe.

Mode de financement des parties mutualisées:

Il a été décidé que les parties mutualisées seraient financées en faisant la moyenne des 2 modes de

calcul suivant :

- 1) en proportion de la surface de l'appartement de chaque foyer et
- 2) en tenant compte du nombre d'appartements (16)

Fonctionnement de l'association « Eco Habitat Partagé Calmette »

Modalités de partenariat

Pour la phase d'élaboration du projet, l'association aura

- des réunions régulières entre les représentants de l'association, les architectes et Caen Habitat sur la période préalable au dépôt du permis de construire (esquisse et APS) ;
- des rencontres individuelles entre chaque famille et les architectes sur cette période.

L'association demande qu'un calendrier prévisionnel quant aux étapes de l'élaboration du programme lui soit communiqué.

Lors de la phase de construction, l'association souhaite :

- que des représentants de l'association assistent aux réunions de chantier
- que des visites collectives soient organisées régulièrement pour toutes les familles engagées dans la démarche.

Organisation du groupe durant la phase de conception du projet.

- Il est demandé une **assiduité** aux réunions du dimanche soir qui sera suivi d'un repas partagé (18h à 21h45)
- Les absences devront être notifiées, chaque membre absent donnera pouvoir à un membre du groupe de son choix, ceci afin de ne pas retarder les prises de décisions.
- Les décisions sont prises en consensus.
- Chaque décision actée en réunion devient définitive. (Sauf événement majeur remettent en cause la décision prise).
- A chaque réunion est désignée un animateur, un distributeur de parole, un secrétaire de séance et un releveur de décisions. Une synthèse des prises de décision sera publiée sur le blog.
- Une adhésion de 10 euros est demandée à chaque membre futur résident.

D'autres réunions sont à prévoir selon les disponibilités de chacun :

- 4 à 6 représentants du groupe sont présents lors des réunions tripartites (Caen Habitat – Architectes- le groupe Calmette) selon l'avancement du projet.
- Des représentants du groupe pour les réunions de suivis de chantier.
- D'autres temps de réunions peuvent être organisés pour présenter notre projet, se faire connaître, rencontrer les médiateurs, s'informer sur des sujets concernant l'habitat participatif etc...

Je, soussigné.....déclare avoir pris connaissance de ses valeurs et de son fonctionnement et adhère à l'association EHPC .

Fait à le.....